

AIX - MARSEILLE	MME BRIGITTE FRANCESCHETTI 30 RUE THÉRÉSA - 13007 MARSEILLE Tél. : 04 91 52 66 45 Fax : 04 91 52 66 45 Courriel : b.franceschetti@spelc-fed.fr
AMIENS	M. JACQUES PAUCHET 17 RUE PAUL LASALLE - 80200 MOISLAINS Tél. : 03 22 84 20 78 Courriel : j.pauchet@spelc-fed.fr
BESANCON	M. EMMANUEL PIERRE 1 RUE DES VIEILLES - 25560 BOUVERANS Tél. : 03 81 89 70 82 Courriel : e.pierre@spelc-fed.fr
BORDEAUX	M. JEAN JACQUES BURGAUD 16 SAINT GEORGES - 33570 MONTAGNE Tél. : 05 57 74 59 24 Fax : 05 57 74 59 24 Courriel : jj.burgaud@spelc-fed.fr
CAEN	M. YANNICK GUERNALEC 3 RUE DE PERIERS - 14000 CAEN Tél. : 02 31 94 41 41 Courriel : guernalec.yannick@neuf.fr
CLERMONT-FERRAND	MME DENISE CHAMBON 8 CHEMIN DE LA SERMONE - 43750 VALS PRES LE PUY Tél. : 04 71 05 49 44 Fax : 04 71 05 49 44 Courriel : d.chambon@spelc-fed.fr
CORSE	MME YVETTE VIAL 865 AVENUE ORTOLAN - 83100 TOULON Tél. : 04 94 23 04 82 Fax : 04 94 23 93 29 Courriel : y.vial@spelc-fed.fr
CRETEIL	M. JEAN-PATRICK ZIVI 22 RUE DE L'ARGONNE - 94400 VITRY SUR SEINE Tél. : 01 46 82 71 03 Courriel : jipezy@wanadoo.fr
DIJON	MME MARTINE AUBLANC 38 RUE DE LA CRÉPIÈRE - 71600 PARAY LE MONIAL Tél. : 03 85 81 33 81 Fax : 03 85 81 33 81 Courriel : m.aublanc@spelc-fed.fr
GRENOBLE	M. JEAN LOUIS GAULIN 20 RUE DE LA BISCUITERIE - 38400 ST MARTIN D'HERES Tél. : 04 76 54 76 03 Fax : 04 76 44 77 52 Courriel : jl.gaulin@spelc-fed.fr
GUADELOUPE	M. JEAN PIERRE MOREAU MAISON PAILLEUX - RUE DUHAMEL - 97190 GOSIER Tél. : 05 90 84 61 27 Fax : 05 90 84 61 27 Courriel : jp.moreau@spelc-fed.fr
GUYANE	M. JEAN MICHEL GROSOL RÉSIDENCE ROUTE DE MONTABO - 3 LOT CHÂTEAU - 97300 CAYENNE Tél. : 05 94 30 67 24 Tél. mobile : 06 94 21 04 87 Courriel : jm.grosol@spelc-fed.fr
LILLE	M. JEAN MARIE DEVILLERS 95 RUE DE BONAVIS - 59400 CAMBRAI Tél. : 03 27 81 94 17 Courriel : Jmariudevillers@AOL.com
LIMOGES	M. BERNARD MONEGER 6 BOULEVARD DES TAMARIS - 19000 TULLE Tél. : 05 55 26 89 07 Fax : 05 55 26 89 07 Courriel : b.moneger@spelc-fed.fr
LYON	M. HENRI GOUJON 8 CHEMIN DU MATHY - 69510 THURINS Tél. : 04 78 48 96 30 Tél. mobile : 06 16 84 33 20 Courriel : h.goujon@spelc-fed.fr
MARTINIQUE	MME ANNICK FRANCOIS-HAUGRIN ZAC DU MOULIN À VENT - VILLA N° 8 - 97231 LE ROBERT Tél. : 05 96 65 07 36 Fax : 05 96 65 07 36 Courriel : a.francoishaugrin@spelc-fed.fr
MONTPELLIER	M. JEAN MARC ABADIE 335 RUE GASTON TEISSIER - LES ENGANES BAT C - 30900 NIMES Tél. : 04 66 27 02 48 Fax : 04 66 27 02 48 Tél. mobile : 06 12 39 14 62 Courriel : abadie.jean-marc@neuf.fr
NANCY-METZ	M. JEAN JACQUES HAUCK 35 GRAND RUE DIEDING - 57905 ZETTING Tél. : 03 87 02 07 69 Fax : 03 87 02 07 69 Tél. mobile : 06 11 75 47 17 Courriel : jj.hauck@spelc-fed.fr
NANTES	MME ISABELLE DEGUEILLE-QUILET RESIDENCE ANJOU «LE FIER» - 4 ALLEE DU MORBIHAN - 49300 CHOLET Tél. : 08 75 22 82 49 Fax : 08 75 22 82 49 Courriel : i.degueille@spelc-fed.fr
NICE	MME YVETTE VIAL 865 AVENUE ORTOLAN - 83100 TOULON Tél. : 04 94 23 04 82 Fax : 04 94 23 93 29 Courriel : y.vial@spelc-fed.fr
ORLEANS-TOURS	M. PHILIPPE MESNAGER 44 RUE MARÉCHAL JOFFRE - B.P. 14 - 79800 LA MOTHE ST HERAY Tél. : 05 49 04 91 45 Fax : 05 49 04 91 45 Tél. mobile : 06 14 12 56 26 Courriel : p.mesnager@spelc-fed.fr
PARIS	MME FRANCOISE BONTZOLAKIS 14 RUE SAINT LAZARE - 75009 PARIS Tél. : 01 48 74 53 15 Courriel : f.bontzolakis@spelc-fed.fr
POITIERS	M. DANIEL BEAUCHAUD LE BREUIL - 16560 ANAIS Tél. : 05 45 20 77 89 Courriel : d.beauchaud@spelc-fed.fr
REIMS	M. CLAUDE TRAHARD 1 RUE BAYARD - 51150 JUVIGNY Tél. : 03 26 67 34 83 Courriel : c.trahard@spelc-fed.fr
RENNES	MME MARYVONNE LORAINÉ 17 RUE DE CHERBOURG - 22000 SAINT BRIEUC Tél. : 02 96 33 15 44 Fax : 02 96 33 74 38 Courriel : m.loraine@spelc-fed.fr
REUNION	M. LAURENT GIOVANNOLI 19 RUE LOUIS OZOUX- L'HERMITAGE LES BAINS - 97434 ST GILLES LES BAINS Tél. : 02 62 44 42 55 Fax : 02 62 44 42 55 Tél. mobile : 06 92 76 95 94 Courriel : l.giovannoli@spelc-fed.fr
ROUEN	MME JOCELYNE LEBRET 1 CITÉ MONFRAY - RUE DU GRAND AULNAY - 76250 DEVILLE SUR ROUEN Tél. : 02 35 74 09 83 Fax : 02 35 74 09 83 Courriel : j.lebret@spelc-fed.fr
STRASBOURG	MME SYLVIE LUTZ 9 IMPASSE DES GARDES-VIGNES - 68440 ZIMMERSHEIM Tél. : 03 89 54 15 41 Courriel : s.lutz@spelc-fed.fr
TOULOUSE	MME ANNICK ICART 5 RUE MARCEL PAGNOL - 81000 ALBI Tél. : 05 63 54 46 68 Courriel : a.icart@spelc-fed.fr
VERSAILLES	M. FRANCOIS PERINELLE 14 RUE DU COLONEL FABIEN - 95390 SAINT PRIX Tél. : 01 34 16 52 16 Fax : 01 34 16 52 16 Courriel : f.perinelle@spelc-fed.fr



Fédération Nationale 192 bis, rue de Vaugirard 75015 PARIS - Tél : 01 58 10 13 13 - Fax : 01 53 62 98 81
Courriel : federation@spelc-fed.fr - Site : www.spelc-fed.fr

Aux lauréats CAFEP

Spécial emploi

Cher(e) collègue,

La validation de votre CAFEP (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'enseignement dans l'Enseignement Privé) est en cours. Vous êtes donc concerné(e) par le mouvement de l'emploi 2008.

Le SPELC, syndicat professionnel, autonome et apolitique est là pour

- vous informer,
- vous conseiller,
- vous aider dans vos démarches,
- défendre votre dossier.



Les membres de la commission nationale SPELC du second degré

Différentes commissions

Dans l'académie

La CAE ou Commission Académique de l'Emploi, interne à l'Enseignement Catholique fait des propositions aux chefs d'établissement pour l'attribution d'emplois aux enseignants conformément au nouvel Accord National sur l'Emploi.

La CCMA ou Commission Consultative Mixte Académique, au Rectorat, donne un avis sur les nominations (emploi), les classements, les promotions, les congés formation, ... Les maîtres y élisent leurs représentants tous les trois ans. Le dernier scrutin a eu lieu en janvier 2007 (en février à La Réunion).

Au niveau national

La CNE ou Commission Nationale de l'Emploi, interne à l'Enseignement Catholique, négocie l'Accord, vérifie et précise son application. Elle examine les saisines non résolues en CAE.

La CNA ou Commission Nationale d'Affectation, au Ministère, indique l'académie d'affectation aux PLC2 n'ayant pas obtenu d'emploi à l'issue du mouvement dans leur académie. Elle aura lieu le 26 juin 2008.

Des représentants SPELC participent à toutes ces commissions. N'hésitez pas à contacter le SPELC local pour obtenir leurs coordonnées.

Si votre dossier est étudié en Commission Nationale d'Affectation, le SPELC local pourra faire parvenir votre dossier aux représentants SPELC au Ministère : Maryvonne Lorainé et Théo Lobbès.



SPECIAL EMPLOI

Le parcours de votre dossier

S'informer et respecter les modalités propres à chaque académie

Etape 1

Etape 2

Etape 3

Etape 4

Etape 5

Dossier(s) : vos vœux

CAE d'origine
Copie aux délégués SPELC

Consulter sur internet les services vacants et susceptibles d'être vacants et postuler

CAE extérieure
Copie aux délégués SPELC

Commissions de l'emploi
(Présence du SPELC)

Proposition d'emploi

Pas de proposition d'emploi :

Dossier transmis à la CNA (Ministère) pour affectation (Présence du SPELC)

Contacteur :
- CAE d'affectation
- Rectorat d'affectation
- Délégués SPELC de l'académie d'affectation

CAE

Proposition

Rencontrer le chef d'établissement

accord du chef d'établissement

Nomination par le Recteur en CCMA

* si désaccord du Chef d'établissement (en informer le délégué SPELC) : la CAE fait une nouvelle proposition

Les responsables SPELC sont à votre service pour vous expliquer toutes les démarches et dispositions de l'Accord.

J'adhère au SPELC

NOM - Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal.....Ville.....

E-mail :

Je souhaite :

- adhérer au SPELC
- recevoir des renseignements sur le SPELC
- recevoir une réponse à la question suivante :



Tampon du syndicat départemental

Talon à renvoyer au SPELC départemental (ou régional) ou à Fédération Nationale SPELC 192 bis, rue de Vaugirard 75015 PARIS

Les PLC2 dans le mouvement de l'emploi : les textes

Textes ministériels

Le décret 2005-700 du 24.06.05 explicité par les circulaires 2005-203 du 28.11.05 et 2007-078 du 29 mars 07 précisent les ordres de priorités des maîtres contractuels suivants :

1. Les maîtres en perte d'emploi totale ou partielle, les maîtres en service incomplet désirant le compléter, les chefs d'établissement et les adjoints de direction, désirant retrouver un service d'enseignant.
2. Les maîtres demandant une mutation dont :
 - les ex-PLC2 qui n'ont pas obtenu de service disponible dans l'académie de l'accord collégial et qui souhaitent revenir dans leur académie d'origine.**
3. Les lauréats CAFEP ayant validé leur formation.
4. Les lauréats CAER ayant validé leur année de stage.
5. Les bénéficiaires d'une mesure de résorption de l'emploi précaire ayant validé leur année de stage.

Texte interne à l'Enseignement catholique

L'Accord négocié entre le Secrétaire général de l'Enseignement catholique, les organisations syndicales représentatives de maîtres - dont le SPELC - et de chefs d'établissement est consultable dans votre établissement. Dans tous les cas, pour obtenir un emploi vacant, les maîtres contractuels - dont les PLC2 - sont prioritaires par rapport aux maîtres délégués.